



# Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale

Distr. générale  
17 octobre 2023  
Français  
Original : anglais  
Anglais, espagnol et français  
seulement

## Comité pour l'élimination de la discrimination raciale

### 111<sup>e</sup> session

20 novembre-8 décembre 2023

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**Examen des rapports, observations et renseignements soumis  
par les États parties en application de l'article 9 de la Convention**

## Liste de thèmes concernant le rapport de l'Allemagne valant vingt-troisième à vingt-sixième rapports périodiques

### Note du rapporteur pour le pays\*

1. À sa soixante-seizième session<sup>1</sup>, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale a décidé que le rapporteur pour le pays ferait parvenir à l'État partie concerné une courte liste de thèmes en vue de guider et de structurer le dialogue entre la délégation de l'État partie et le Comité pendant l'examen du rapport de l'État partie. On trouvera ci-après une liste de thèmes non exhaustive, d'autres questions pouvant être traitées au cours du dialogue. Cette liste n'appelle pas de réponses écrites.

### Statistiques

2. Collecte de données et de statistiques ventilées sur la composition démographique de l'État partie et élaboration d'indicateurs socioéconomiques sur la situation des différents groupes raciaux et ethniques vivant sur le territoire de l'État partie. Information sur les outils mis au point pour collecter des informations sur la composition démographique, et effets de ces outils<sup>2</sup>.

### La Convention dans le droit interne et le cadre institutionnel et stratégique régissant son application (art. 1<sup>er</sup>, 2 et 4)

3. Exemples précis de cas où la Convention, en particulier son article premier, a été invoquée devant les juridictions nationales ou appliquée par celles-ci<sup>3</sup>, ainsi que par d'autres instances publiques<sup>4</sup>. Informations sur les formations et les campagnes de sensibilisation à la Convention.

4. Informations actualisées sur les résultats de l'évaluation de la loi générale sur l'égalité de traitement<sup>5</sup> et sur les efforts visant à étendre la protection juridique contre la discrimination<sup>6</sup> aux niveaux des länder et de l'État fédéral<sup>7</sup>. Informations sur toute autre loi

\* Il a été convenu que le présent document serait publié après la date normale de publication en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur.

<sup>1</sup> A/65/18, par. 85.

<sup>2</sup> CERD/C/DEU/CO/19-22, par. 6 ; et CERD/C/DEU/23-26, par. 43 et 45.

<sup>3</sup> CERD/C/DEU/CO/19-22, par. 7.

<sup>4</sup> CERD/C/DEU/23-26, par. 10.

<sup>5</sup> CERD/C/DEU/CO/19-22, par. 8 ; et CERD/C/DEU/23-26, par. 170.

<sup>6</sup> CERD/C/DEU/23-26, par. 9 et 17.

<sup>7</sup> Ibid., par. 171.



antidiscriminatoire applicable dans les sphères privée et publique, en particulier par les acteurs étatiques, notamment en ce qui concerne les voies de recours dont disposent les victimes. Nombre de cas de discrimination raciale, y compris les procédures administratives engagées, ainsi que les résultats des enquêtes ouvertes sur ces cas, le cas échéant, les sanctions infligées aux auteurs et les réparations accordées aux victimes. Application de l'article 46 du Code pénal, qui qualifie de circonstance aggravante tout motif raciste, xénophobe ou tout autre motif inhumain.

5. Résultats obtenus dans le cadre du plan d'action national de 2017 contre le racisme<sup>8</sup>, y compris les ressources allouées, et évaluation de l'application du plan. Mesures visant à faire connaître le plan d'action et informations sur la participation de groupes exposés à la discrimination raciale à l'élaboration et à l'application de celui-ci.

6. Mesures visant à étendre les compétences, le mandat et les fonctions de l'Agence fédérale de lutte contre la discrimination afin de combattre la discrimination raciale conformément à la Convention et de recevoir et traiter les allégations de discrimination raciale dans les sphères privée et publique. Mesures visant à créer des organismes indépendants de promotion de l'égalité dans les Länder.

#### **Discours et crimes de haine à caractère raciste et liberté d'expression (art. 4)**

7. Résultats des mesures de lutte contre les discours de haine raciale et l'incitation à la discrimination raciale, y compris dans les discours publics et politiques, ainsi que sur Internet et les médias sociaux. Application de la loi sur les réseaux sociaux, y compris des informations sur l'accès aux mécanismes de signalement. Renseignements à jour sur le nombre de plaintes déposées, d'enquêtes menées et de déclarations de culpabilité prononcées pour discours à caractère raciste et pour incitation à la discrimination raciale.

8. Mesures visant à prévenir et à combattre les crimes de haine et les violences à caractère raciste visant des personnes appartenant à une minorité ethnique, notamment les Roms, les Sintis, les personnes d'ascendance africaine et les migrants. Mesures prises spécialement pour prévenir la radicalisation et la prolifération des organisations extrémistes, y compris les fonctions du Centre commun de lutte contre l'extrémisme et le terrorisme. Informations actualisées sur le nombre de plaintes déposées, d'enquêtes ouvertes, de poursuites engagées, de déclarations de culpabilité prononcées et de sanctions imposées concernant des crimes de haine raciale, ainsi que sur les indemnisations offertes aux victimes<sup>9</sup>.

9. Informations relatives à l'application des recommandations formulées par les commissions d'enquête sur les affaires concernant la Faction clandestine nationale-socialiste<sup>10</sup>.

#### **Situation des minorités ethniques (art. 2 à 7)**

10. Mesures prises spécialement pour lutter contre la discrimination raciale dans l'exercice du droit à un logement convenable<sup>11</sup>. Informations sur l'exécution du programme « Ville sociale »<sup>12</sup>.

11. Effets des mesures adoptées pour lutter contre la discrimination raciale dans le système éducatif. Effets des mesures prises pour relever le niveau d'instruction des enfants issus des minorités ethniques, y compris les mesures visant à améliorer l'accès de ces enfants à l'éducation préscolaire, à réduire leur taux d'abandon scolaire et à prévenir leur marginalisation et leur ségrégation de facto<sup>13</sup>.

<sup>8</sup> Ibid., par. 29.

<sup>9</sup> Ibid., par. 97.

<sup>10</sup> Ibid., par. 115 à 120.

<sup>11</sup> CERD/C/DEU/CO/19-22, par. 12.

<sup>12</sup> CERD/C/DEU/23-26, par. 85.

<sup>13</sup> CERD/C/DEU/CO/19-22, par. 13.

12. Résultats des mesures prises pour améliorer l'intégration des minorités ethniques sur le marché du travail<sup>14</sup>.

13. Mesures prises pour lutter contre les formes de discrimination croisée, en particulier la discrimination raciale et la discrimination fondée sur le sexe, la religion, le genre et l'orientation sexuelle. Mesures visant à lutter contre la discrimination multiple à l'égard des femmes issues d'une minorité ethnique et des femmes migrantes, demandeuses d'asile ou réfugiées<sup>15</sup>.

14. Effets des mesures de lutte contre la discrimination à l'égard des Roms et des Sintis, notamment en ce qui concerne leur accès à l'emploi, au logement, aux services de santé et à l'éducation<sup>16</sup>.

#### **Situation des non-ressortissants, notamment des migrants, des demandeurs d'asile, des réfugiés et des apatrides (art. 5 et 7)**

15. Mesures visant à favoriser l'intégration sociale des migrants, des demandeurs d'asile, des réfugiés et des apatrides, y compris par l'accès à l'emploi, à l'éducation et à un niveau de vie suffisant<sup>17</sup>. Élaboration du nouveau plan national d'action sur l'intégration. Mesures prises spécialement pour assurer aux migrants, y compris à ceux qui sont en situation irrégulière, une protection adéquate de leurs droits, notamment à l'éducation, à la santé et à l'accès aux services sociaux de base.

#### **Accès à la justice (art. 6)**

16. Mesures prises pour faciliter l'accès des victimes de discrimination raciale à la justice et à des voies de recours utiles. Mesures prises pour lutter contre les préjugés conduisant à la discrimination raciale dans le système judiciaire. Statistiques sur les affaires de discrimination raciale, y compris les résultats des enquêtes ouvertes, les déclarations de culpabilité prononcées et les sanctions imposées, le cas échéant, et informations sur les indemnisations accordées aux victimes.

17. Mesures prises pour prévenir et combattre la pratique par les forces de l'ordre du profilage racial, de la discrimination et de la violence à l'égard des minorités ethniques<sup>18</sup>. Informations sur l'application de l'article 22 (par. 1, a)) de la loi sur la police fédérale et sur la procédure de modification de cette loi. Nombre de plaintes déposées pour violences policières à caractère raciste, recours excessif à la force ou profilage racial, nombre d'enquêtes ouvertes, de poursuites engagées et de déclarations de culpabilité prononcées et informations sur les indemnisations accordées aux victimes.

18. Réflexion menée sur l'idée d'adopter une approche globale en ce qui concerne la reconnaissance de la discrimination raciale passée et actuelle associée au colonialisme et à l'esclavage, y compris en ce qui concerne le génocide des peuples Herero et Nama, et l'octroi de réparations.

#### **Lutte contre les préjugés et les stéréotypes raciaux (art. 2 et 7)**

19. Mesures prises pour lutter contre les préjugés et les stéréotypes conduisant à la discrimination raciale à l'égard des minorités. Mesures prises pour sensibiliser le public, les fonctionnaires et les responsables de l'application des lois à l'importance de la diversité culturelle, de la tolérance et de l'entente interethnique.

20. Mesures visant à intégrer dans les programmes scolaires l'éducation aux droits de l'homme et l'histoire du colonialisme et de l'esclavage et leurs séquelles. Mesures visant à mieux faire comprendre et connaître le patrimoine culturel et l'histoire des minorités et leur contribution à la société et à la culture allemandes.

<sup>14</sup> Ibid., par. 14.

<sup>15</sup> Ibid., par. 16.

<sup>16</sup> Ibid., par. 17.

<sup>17</sup> Ibid., par. 18.

<sup>18</sup> Ibid., par. 11.